

*Assemblée consultative des personnes âgées—Loi*

**M. Evans:** Nous pourrions renvoyer la suite du débat à jeudi si vous le désirez et passer immédiatement à un autre projet de loi.

**M. Mazankowski:** Le secrétaire parlementaire propose que nous remettons le débat de ce projet de loi à jeudi. Je n'ai certes pas d'objection à cela. En ce qui me concerne, le débat est en cours. Si la Chambre décide de le poursuivre, des députés de ce côté-ci tiennent à prendre la parole. Par contre, si le secrétaire parlementaire estime qu'il vaudrait mieux attendre à jeudi, je ne m'y opposerai certes pas. S'il y a eu des consultations et une entente entre les leaders parlementaires, je pourrais suspendre mes observations pour que nous passions à d'autres questions. Je dois dire, monsieur le Président, que c'est là une étrange façon de négocier les travaux de la Chambre. Je croyais que c'était à cela que servaient les réunions des leaders parlementaires. J'aurais préféré avoir eu le temps de réfléchir davantage à cette question mais je suis certes d'accord avec ce qui me semble-t-il une entente officieuse, pourvu qu'on me permette de continuer mon discours à la reprise du débat.

● (1740)

**M. Evans:** Monsieur le Président, je crois que la Chambre consent unanimement à renvoyer le débat jusqu'à jeudi et dans l'intervalle, nous pourrions discuter des moyens à prendre pour faire avancer plus vite l'étude du projet de loi S-10. S'il y a un consentement unanime, nous pourrions passer directement au projet de loi C-224, car je crois que les députés sont disposés à le débattre maintenant.

**M. Benjamin:** Quant à nous, le projet de loi pourrait être adopté sur-le-champ. Si on préfère le différer jusqu'à jeudi, cela nous convient. J'ai eu le privilège et l'honneur de faire adopter un projet de loi d'initiative parlementaire que j'avais présenté il y a quelques années et c'est une des rares occasions où la chose pourrait se produire. Nous sommes prêts à le faire aujourd'hui ou jeudi.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** On demande que l'étude de ce projet de loi soit renvoyée à jeudi. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Il en est ainsi convenu et ordonné.

Tous les autres ordres et articles précédant l'ordre n° 73 resteront-ils au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

—Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous parler de mon projet de loi qui porte le numéro C-224. Le secrétaire parlementaire a affirmé qu'au besoin nous pourrions prolonger l'heure réservée à ce débat. J'espère qu'en disant cela, il souhaitait que mon projet soit renvoyé au comité permanent approprié.

Je voudrais d'abord remercier Harold Brown, éminent citoyen âgé de Winnipeg, qui m'a parlé de l'assemblée des personnes âgées de la Floride. Cette assemblée discute de mesures qui concernent les personnes âgées, proposant des recommandations et des modifications avant que la mesure ne soit étudiée par l'assemblée législative de l'État. Cette assemblée constitue pour les personnes âgées un moyen très utile et très efficace afin d'influer directement sur les dispositions législatives qui définissent leur mode de vie. Parce que Harold Brown est bien renseigné sur le fonctionnement de cette assemblée, avec sa collaboration, j'ai rédigé un projet de loi établissant un organisme semblable à cette assemblée de Floride et au populaire Parlement des jeunes Canadiens.

Je dois préciser que mon projet a reçu l'appui de tous notamment, et c'est un plaisir de l'annoncer, du gouvernement libéral fédéral et du Nouveau parti démocratique. Je voudrais remercier tous ceux qui ont appuyé ma proposition et plus particulièrement le Président de la Chambre des communes, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le député de Kitchener (M. Lang), le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller); tous ont tenu à souligner qu'ils appuyaient mon projet.

Je suis particulièrement reconnaissant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin), que je voudrais remercier. Le ministre a dit récemment dans une lettre à Harold Brown que son ministère accordera la priorité, comme il l'a fait par le passé, à toute initiative qui permettrait aux personnes âgées d'exprimer leurs préoccupations.

Il est notoire, et les députés de tous les partis en sont conscients, que la communication entre le gouvernement fédéral et les personnes âgées laisse beaucoup à désirer. Il est possible que ce bill soit adopté à l'unanimité, et je suis optimiste à ce sujet; la Chambre offrirait ainsi aux Canadiens âgés le moyen de participer plus directement à l'élaboration des politiques touchant leur bien-être. Je crois que tous les députés, grâce aux contacts étroits qu'ils entretiennent avec les personnes âgées de leur circonscription respective et grâce aux visites qu'ils effectuent régulièrement dans les foyers pour personnes âgées, sont conscients qu'une grande partie de nos aînés vivent dans des conditions inacceptables et qu'il faut de toute urgence améliorer la situation.

Actuellement, le nombre de personnes âgées dépasse de beaucoup les deux millions au Canada. En l'an 2031, elles représenteront environ 21 p. 100 de la population. A l'heure actuelle, l'un des problèmes les plus graves est celui du logement, plus précisément le besoin de logements abordables pour les personnes âgées. Parmi les autres problèmes, citons l'écart entre les pensions de retraite et le coût de la vie, les besoins grandissants en matière de soins médicaux, l'évolution rapide de la technologie, les nouveaux règlements et programmes gouvernementaux complexes et sources de confusion, et bien sûr le problème toujours d'actualité des tracasseries administratives. La population âgée augmente d'environ 3 p. 100 par année, et il est de plus en plus urgent de leur fournir le moyen de communiquer directement avec le gouvernement fédéral.

## PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

### LA LOI SUR L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DES PERSONNES ÂGÉES MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine)** propose: Que le projet de loi C-224, portant constitution d'une assemblée consultative des personnes âgées, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.